

Rapport du

FORUM ANNUEL DU PROJET EAF-NANSEN

**THÈME: L'APPROCHE ÉCOSYSTÉMIQUE DES PÊCHES -
OPPORTUNITÉS POUR L'AFRIQUE**

Rome, 16 décembre 2008



LE PROJET EAF-NANSEN

La FAO a initié l'exécution du projet «Renforcement de la base des connaissances pour mettre en œuvre une approche écosystémique des pêcheries marines dans les pays en développement (EAF-Nansen GCP/INT/003/NOR)» en décembre 2006. Le projet est financé par l'Agence norvégienne de coopération pour le développement (Norad). Le projet EAF-Nansen fait suite aux précédents projets/programmes dans le cadre du partenariat entre la FAO, Norad et l'Institut de recherche marine (IMR) de Bergen en Norvège, pour l'évaluation et l'aménagement des ressources halieutiques dans les pays en développement. Le projet est mis en œuvre en partenariat avec les gouvernements et en collaboration avec les projets grands écosystèmes marins (GEM¹) soutenus par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM²) et d'autres projets régionaux qui ont le potentiel de contribuer à certains éléments du projet EAF-Nansen.

Le projet EAF-Nansen offre l'opportunité aux pays côtiers de l'Afrique subsaharienne partenaires de recevoir un appui technique de la FAO pour le développement de cadres nationaux et régionaux visant une approche écosystémique de l'aménagement des pêches et la possibilité d'acquérir des connaissances complémentaires sur leurs écosystèmes marins. Ces éléments seront utilisés pour la planification et le suivi des pêcheries et de leurs écosystèmes. Le projet contribue à renforcer les capacités des administrations nationales responsables de l'aménagement des pêches en introduisant des méthodes d'évaluation des risques écologiques pour identifier les questions d'aménagement d'importance majeure ainsi que la préparation, la mise en œuvre et le suivi des progrès de la mise en œuvre de plans d'aménagement des ressources marines conformes à l'approche écosystémique des pêches.

¹ En anglais: Large Marine Ecosystem

² En anglais: Global Environment Facility (GEF)

RENFORCEMENT DE LA BASE DES CONNAISSANCES POUR
METTRE EN ŒUVRE UNE APPROCHE ÉCOSYSTÉMIQUE DES
PÊCHERIES MARINES DANS LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT
(EAF-NANSEN GCP/INT/003/NOR)

Rapport du
FORUM ANNUEL DU PROJET EAF-NANSEN
THÈME: L'APPROCHE ÉCOSYSTÉMIQUE DES PÊCHES –
OPPORTUNITÉS POUR L'AFRIQUE

Rome, 16 décembre 2008

Les appellations employées dans ce produit d'information et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) aucune prise de position quant au statut juridique ou au stade de développement des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. La mention de sociétés déterminées ou de produits de fabricants, qu'ils soient ou non brevetés, n'entraîne, de la part de la FAO, aucune approbation ou recommandation desdits produits de préférence à d'autres de nature analogue qui ne sont pas cités.

Tous droits réservés. La FAO encourage la reproduction et la diffusion des informations figurant dans ce produit d'information. Les utilisations à des fins non commerciales seront autorisées à titre gracieux sur demande. La reproduction pour la revente ou d'autres fins commerciales, y compris pour fins didactiques, pourrait engendrer des frais. Les demandes d'autorisation de reproduction ou de diffusion de matériel dont les droits d'auteur sont détenus par la FAO et toute autre requête concernant les droits et les licences sont à adresser par courriel à l'adresse copyright@fao.org ou au

Chef de la Sous-Division des politiques et de l'appui en matière de publications
Bureau de l'échange des connaissances, de la recherche et de la vulgarisation
FAO, Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome (Italie).

PRÉPARATION DE CE DOCUMENT

Ce document est le rapport final du premier forum annuel du Projet EAF-Nansen “Renforcement de la base des connaissances pour la mise en œuvre d’une Approche écosystémique des pêches maritimes dans les pays en développement (EAF-Nansen GCP/INT/003/NOR)”, forum qui s’est tenu au siège de la FAO à Rome, Italie, le 16 décembre 2008 sur le thème **L’Approche écosystémique des pêches – Opportunités pour l’Afrique**. Le projet est financé par l’Agence norvégienne pour le développement en coopération (Norad). Le projet EAF-Nansen remercie tous les participants du forum de même que les présentateurs pour leurs importantes contributions et le Dr Johann Augustyn du Département des affaires environnementales et touristiques de l’Afrique du Sud qui a présidé le forum et contribué également à la préparation du rapport.

FAO EAF-Nansen Project/Projet EAF-Nansen.

Report of the Annual Forum of the EAF-Nansen Project. Theme: The Ecosystem Approach to Fisheries – Opportunities for Africa. Rome, 16 December 2008/Rapport du forum annuel du projet EAF-Nansen. Thème: L'approche écosystémique des pêches – Opportunités pour l'Afrique. Rome, 16 décembre 2008.

FAO EAF-Nansen Project Report/FAO, Rapport du Projet EAF-Nansen. No 5. Rome, FAO. 2010. 51p.

RÉSUMÉ

Le premier forum annuel du projet EAF-Nansen s'est tenu au siège de la FAO à Rome, le 16 décembre 2008 sur le thème **L'approche écosystémique des pêches – Opportunités pour l'Afrique**. Trente cinq (35) personnes parmi lesquelles des experts nationaux, des représentants de projets partenaires, des représentants de l'Institut de recherche marine de la Norvège, de la Norad et de la FAO, y ont pris part. À l'ordre du jour, il y avait des présentations sur le projet EAF-Nansen, des résultats de certaines activités du projet et des études de cas.

Le forum annuel permet d'examiner le rapport d'avancement, de diffuser les expériences, d'identifier les meilleures pratiques et de discuter les stratégies. Les objectifs du forum de 2008 étaient de fournir la plate-forme d'échanges d'opinions sur l'exécution du projet EAF-Nansen et sur des propositions pour les futures activités de collaboration qui accéléreront la compréhension et l'assimilation des principes de l'AEP et plus particulièrement sa mise en œuvre pour assurer une gestion plus efficace des ressources halieutiques en Afrique.

La présentation inaugurale sur la Perspective globale et l'applicabilité de l'AEP en Afrique a fait référence au rapport de la Banque mondiale/FAO intitulé «Des milliards engloutis: la justification économique pour la réforme des pêches» et a souligné le besoin de changement dans la gestion des pêcheries, ce qui implique entre autres, d'améliorer le bien-être humain et l'équité, d'appliquer l'approche de précaution, de développer des systèmes de gestion adaptatifs, d'assurer la compatibilité des mesures de gestion et d'élargir la participation des parties prenantes.

Les présentations suivantes ont traité des enquêtes sur l'écosystème réalisées par le N/R DR. FRIDTJOF NANSEN dans les eaux africaines et de certains résultats obtenus, des aspects juridiques de l'AEP, ainsi que du développement d'une stratégie de communication et de la composante SIG pour le projet EAF-Nansen. Les études de cas concernaient des cas de la Norvège, de l'Australie et du Mozambique et du cas du projet pilote AEP dans la région du large écosystème marin du courant de Benguela impliquant l'Angola, la Namibie et l'Afrique du Sud. Les avantages qu'offre le projet EAF-Nansen comme base pour la mise en pratique de l'AEP ont été décrits.

On a pu observer que la prise en compte de la dimension humaine du projet EAF-Nansen est relativement faible et souligner le besoin d'une plus grande implication d'économistes dans ce projet. L'appui politique s'est avéré nécessaire pour valoriser les bénéfices gagnés grâce à la mise en œuvre de la nouvelle approche de gestion

TABLE DES MATIÈRES

1. INTRODUCTION	1
1.1 Ouverture et contexte	1
1.2 Objectifs du forum annuel... ..	1
2. APPROCHE ÉCOSYSTEMIQUE DES PÊCHES – PERSPECTIVES GLOBALES ET APPLICABILITÉ EN AFRIQUE.....	2
3. MISE EN ŒUVRE DE L’APPROCHE ÉCOSYSTÉMIQUE DES PÊCHES – ÉTUDES DE CAS	4
3.1 Le plan d’aménagement de la pêche crevettière côtière sur le Banc de Sofala (Mozambique) (2009-2013)	4
3.2 Le grand écosystème marin du courant de Benguela (BCLME) dans le contexte de l’AEP	5
3.3 Un exemple de mise en œuvre de l’AEP en Australie	6
3.4 Gestion des pêches norvégiennes – vers une approche écosystémique	7
4. LE PROJET EAF-NANSEN.....	9
4.1 Un aperçu	9
4.2 Tendances et options pour la mise en application de l’AEP dans la législation nationale	10
4.3 Études sur l’écosystème dans le contexte de l’AEP.....	11
4.4 SIG et AEP: opportunités et défis	12
4.5 Développement d’une stratégie de communication pour le projet.....	13
4.6 Mise en pratique de l’AEP–les principes fondamentaux et le projet EAF-Nansen	14
5. DISCUSSIONS ET RECOMMANDATIONS.....	16
6. CLÔTURE.....	19

ANNEXES

1. Liste des participants.....	20
2. Ordre du jour provisoire.....	23
3. Résultats et activités du projet EAF-Nansen.....	24

1. INTRODUCTION

1.1 Ouverture et contexte

Le premier forum annuel du projet EAF-Nansen s'est tenu le 16 décembre 2008 dans la salle du Liban au Siège de la FAO à Rome, sous le thème: **L'Approche écosystémique des pêches – Opportunités pour l'Afrique**. En ouvrant le forum, Dr Kevern Cochrane, Chef du Service de la gestion et de la conservation des pêches de la FAO, a souhaité la bienvenue à Rome à tous les participants et à ce premier forum du projet.

Trente-cinq personnes comprenant des experts nationaux, des représentants de projets partenaires, de l'Institut de recherche marine, de l'Agence norvégienne pour le développement en coopération (Norad) et de la FAO, ont pris part au forum. La liste des participants figure à l'annexe A. L'ordre du jour (annexe B) comprenait des présentations sur le projet, des résultats de certaines des activités, des études de cas et des leçons provenant de l'extérieur de la région africaine. Le forum a été présidé par Dr Johann Augustyn, Directeur général de la recherche et du développement du Département de la gestion marine et côtière de l'Afrique du Sud.

La présentation principale a porté sur «L'approche écosystémique des pêches – Perspective globale et applicabilité en Afrique». Les participants ont été informés sur les campagnes menés par le N/R DR. FRIDTJOF NANSEN dans les eaux africaines et les changements qui ont eu lieu dans les objectifs de ces campagnes, à savoir l'identification de nouvelles ressources halieutiques, à travers l'évaluation du suivi sous une approche par l'écosystème. Le forum a également apprécié le travail commencé sur le développement de la composante SIG du projet et le développement d'une stratégie de communication pour le projet.

Comme le montre l'ordre du jour, sept présentations ont été faites en plus des quatre études de cas. Les présentations complètes en PowerPoint seront placées par la suite sur le Site Web du projet EAF-Nansen. Ainsi, seuls les résumés sont présentés dans ce rapport.

1.2 Objectifs du forum annuel

Après l'ouverture, le forum a démarré avec la présentation de ses objectifs. Le Coordonnateur du projet EAF-Nansen qui a fait la présentation a relevé que le forum de 2008 n'avait pas l'intention de donner un aperçu de l'AEP en Afrique ni d'apprendre aux participants quoi faire lors de sa mise en œuvre. Au contraire, le forum a voulu donner aux participants l'occasion de voir ce qui est possible dans l'exécution de l'AEP en Afrique et les initiatives prises jusqu'ici en Afrique subsaharienne, d'apprendre ce qui a été fait ailleurs, et d'être

informés sur les activités entreprises jusqu'à présent dans le cadre du projet EAF-Nansen.

Le forum de 2008

- nous donne l'opportunité de voir ce qui est possible
- nous donne l'opportunité d'écouter ce qui a été fait ailleurs
- nous donne l'opportunité d'écouter le potentiel de l'AEP en Afrique et les initiatives prises jusqu'à présent en Afrique
- examine certaines des activités menées dans le cadre du projet AEP- Nansen

Selon le document du projet EAF-Nansen, un forum annuel doit se tenir une fois l'an. Les membres du forum comprendront tous les projets partenaires impliqués dans l'exécution des projets AEP et les pays partenaires de ces projets. Le Forum vise les rapports d'avancement, la diffusion d'expériences, l'identification des

meilleures pratiques et la discussion des stratégies.

En résumé, le Coordonnateur a dit que le Forum de 2008 devait servir de plateforme pour échanger les points de vue concernant le «passé» sur l'exécution du projet Nansen-AEP et sur des propositions pour les futures activités de collaboration qui accéléreront la compréhension des principes de l'AEP et de manière plus importante sa mise en œuvre pour assurer une gestion plus efficace des ressources halieutiques en Afrique.

2. APPROCHE ÉCOSYSTÉMIQUE DES PÊCHES – PERSPECTIVES GLOBALES ET APPLICABILITÉ EN AFRIQUE

La présentation principale a été faite par Gabriella Bianchi de la FAO qui a commencé en citant un rapport récemment publié par la Banque mondiale et la FAO intitulé «Des milliards engloutis: Justification économique pour la réforme des pêches». Le rapport calcule les bénéfices perdus (comme la différence entre les bénéfices potentiels et les bénéfices nets réels) de la pêche en prenant 2004 comme année de référence. Il a conclu que les pertes économiques dans les pêches maritimes qui s'élèvent à une estimation cumulative de conservation d'environ 50 milliards de dollars EU par an sont la conséquence de la pauvre gestion, des inefficacités et de la surexploitation. Cela n'inclut pas les pertes pour la pêche récréative et le tourisme marin, et ne prend pas en compte la perte globale des biens et services de l'écosystème marin. En prenant les trois dernières décades, ces pertes s'élèvent à plus de 2 trillions de dollars EU.



Par conséquent, Gabriella a répété la nécessité de changement dans la gestion des pêcheries, ce qui implique:

- Améliorer le bien-être humain et l'équité.
- Appliquer l'approche de précaution.
- Développer des systèmes de gestion adaptatifs.
- Assurer la compatibilité des mesures de gestion à travers des juridictions
- Élargir la participation des parties prenantes.
- Utiliser des motivations.
- Promouvoir l'intégration sectorielle.
- Améliorer la recherche pour mieux comprendre les écosystèmes dans toutes leurs composantes.

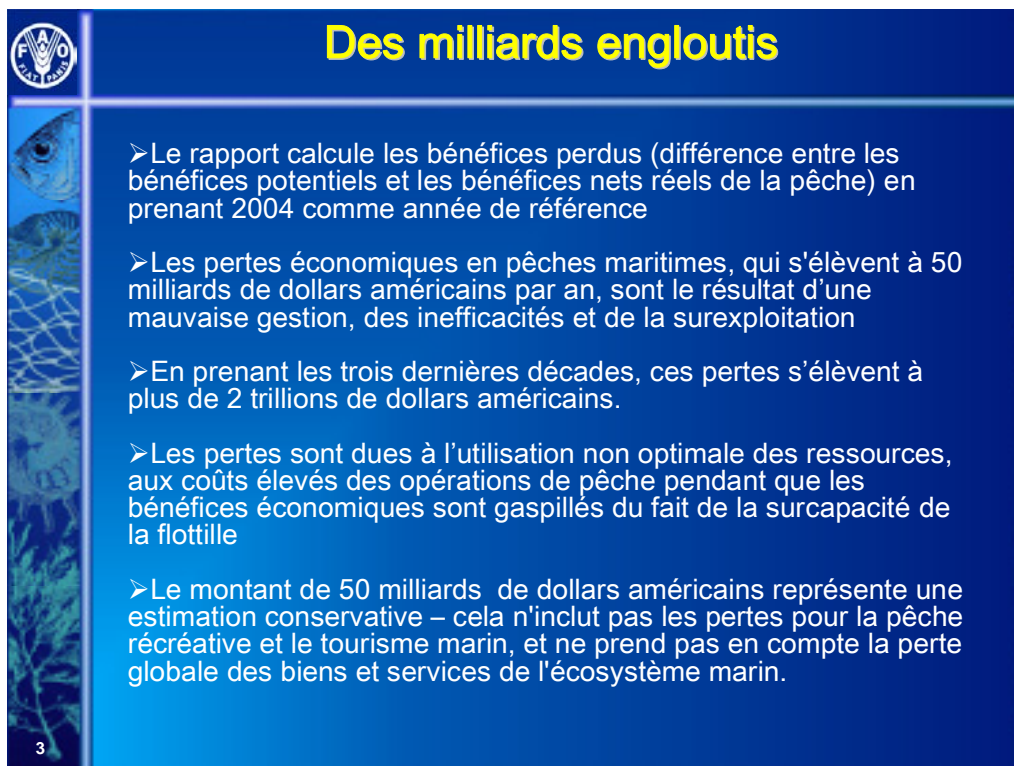
Elle a dit que les décisions de conservation et de gestion devraient être fondées sur la meilleure connaissance disponible. Elle a aussi énoncé que l'utilisation des arbres génériques à problèmes comme un outil d'analyse dans la gestion écosystémique des pêches améliore la cohérence de l'approche, assure que tous les aspects importants sont pris en considération, minimise «les problèmes manquants» au premier passage, et donne une bonne description visuelle des problèmes.

Gabriella a également rappelé d'autres approches qui ont été proposées dans le contexte du développement et de la gestion durables des écosystèmes marins y compris ce qui suit:

- Gestion des pêches basée sur l'écosystème (GPBE)
- Gestion basée sur l'écosystème (GBE)
- Approche écosystémique (AE)
- Gestion intégrée des zones côtières (GIZC)
- Gestion intégrée des océans (GIO)
- Gestion des pêches à base communautaire (cogestion)
- Grand écosystème marin (LEM)
- Droits d'usage territoriaux de pêche (DUTP)
- Aires marines protégées (AMP)/Zones marines protégées (ZMP)
- Approche des moyens d'existence durables (AMED)

Gabriella a dit que l'approche écosystémique des pêches:

- Prend en compte les leçons apprises des pratiques de gestion conventionnelle.
- Prend en compte les progrès scientifiques (pour considérer la grande portée des effets de la pêche sur les espèces cibles ou non et les habitats, la chaîne alimentaire et la biodiversité, et les effets de l'environnement sur les ressources halieutiques).
- Répond à la sensibilisation croissante du public sur les impacts négatifs de la pêche sur l'environnement marin et son état lamentable.
- Reconnaît le large éventail des intérêts sociaux dans les écosystèmes marins.



Des milliards engloutis

- Le rapport calcule les bénéfices perdus (différence entre les bénéfices potentiels et les bénéfices nets réels de la pêche) en prenant 2004 comme année de référence
- Les pertes économiques en pêches maritimes, qui s'élèvent à 50 milliards de dollars américains par an, sont le résultat d'une mauvaise gestion, des inefficacités et de la surexploitation
- En prenant les trois dernières décades, ces pertes s'élèvent à plus de 2 trillions de dollars américains.
- Les pertes sont dues à l'utilisation non optimale des ressources, aux coûts élevés des opérations de pêche pendant que les bénéfices économiques sont gaspillés du fait de la surcapacité de la flottille
- Le montant de 50 milliards de dollars américains représente une estimation conservative – cela n'inclut pas les pertes pour la pêche récréative et le tourisme marin, et ne prend pas en compte la perte globale des biens et services de l'écosystème marin.

3

Concernant les actions de la FAO en matière d'AEP, Dr Bianchi a énuméré ce qui suit:

- Développement d'une boîte à outil pour faciliter la mise en œuvre
- Documentation des meilleures pratiques
- Travail sur les dimensions humaines (considérations sociales, économiques et institutionnelles)
- Développement des outils spatiaux pour faciliter l'application de l'AEP (SIG pour l'AEP)
- Aide aux pays membres pour la mise en œuvre

Elle a répertorié les défis en incluant:

- le manque de cohérence entre les politiques économiques, sociales et environnementales;
- la mondialisation et commerce international;
- le développement des cadres institutionnels appropriés à travers les secteurs et les parties prenantes; et
- la nature des systèmes de gouvernance existants (transparence et vision de loyauté, équité et durabilité des objectifs partagés entre les diverses parties prenantes et au sein de la société).

3. MISE EN ŒUVRE DE L'APPROCHE ÉCOSYSTÉMIQUE DES PÊCHES – ÉTUDES DE CAS

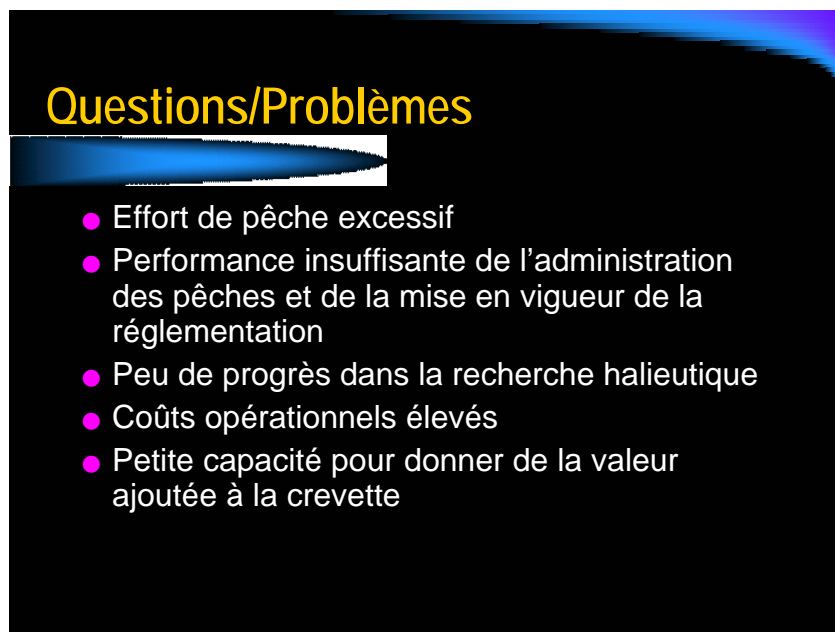
Quatre études de cas venant du Mozambique, de la région du courant de Benguela, d'Australie et de Norvège ont été présentées sur des expériences avec l'AEP en Afrique et ailleurs.

3.1 Le plan d'aménagement de la pêche crevette côtelière sur le Banc de Sofala (Mozambique) (2009-2013)

Dr Domingos Gove de l'Institut national de recherche halieutique a présenté l'étude de cas du développement d'un plan d'aménagement pour la pêche crevette côtelière sur le Banc de Sofala au Mozambique. Il a donné le contexte et la justification du plan ainsi qu'il suit:

- Importante diminution des profits du fait des prix élevés du carburant, des prix bas de la crevette sur le marché, etc. auxquels l'industrie de la pêche fait face actuellement.
- Surpêche de la crevette côtelière (nécessité de réduire l'effort de la pêche de 40%).
- Nécessité de promouvoir le développement de la pêche de la crevette côtelière pour maximiser les bénéfices économiques et sociaux.

Les problèmes abordés sont énumérés ci-dessous:



L'objectif général du plan est d'allouer le bénéfice global de la pêche (financier, économique et social) à la société pour réduire la pauvreté dans un cadre particulièrement de la durabilité de la ressource et de l'écosystème aquatique en général. Dans le plan il y a des objectifs spécifiques pour la pêche industrielle, la pêche semi-industrielle et la pêche artisanale. Le plan

indique qu'avant d'établir un plan d'aménagement à moyen terme, il est nécessaire que l'équilibre soit restauré dans la pêche à travers la réduction de l'effort de la pêche, le renforcement de la capacité de l'administration des pêches pour la mise en application réglementaire, l'amélioration de la connaissance sur la ressource et les pêcheries et d'autres aspects liés à l'organisation des pêcheries.


3.2 Le grand écosystème marin du courant de Benguela (BCLME) dans le contexte de l'AEP

Dr Hashali Hamukuaya, Secrétaire exécutif de la Commission du courant de Benguela (CCB) a fait une présentation sur le programme pilote AEP qui a été initié par le BCLME et dont les activités de suivi devaient être assurées par la Commission du courant de Benguela. Le projet BCLME appuyé par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM ou GEF) couvre les trois pays au sud ouest du continent africain qui sont l'Angola, la Namibie et l'Afrique du Sud. Il a donné les points forts des réalisations du programme du BCLME vers la mise en œuvre de l'AEP et le rôle de la Commission du courant de Benguela comme un véhicule pour la mise en œuvre. Il a noté que l'une des actions politiques clés dans le Programme d'action stratégique (PAS) du LEM du courant de Benguela est de développer l'approche par l'écosystème pour la gestion des pêcheries (AEP). Cela a été fait en collaboration avec la FAO et le Fonds mondial pour la nature (FMN ou WWF) sous la composante du projet sur la Gestion des pêches transfrontalières.

Programme d'action stratégique

Quelques actions de politique clés

- Enquêtes et évaluations combinées des stocks ichthyologiques partagés
- Développer l'approche par écosystème pour la gestion des pêcheries (AEP)
- Développer un système d'alerte pour les événements extrêmes
- Développer la capacité pour contrôler des floraisons/poussées algales nuisibles
- Evaluer les impacts de l'exploitation du pétrole, du gaz et du diamant
- Directives pour la qualité de l'eau/ exploitation du fond marin
- Evaluer les sources d'origine terrestre de la pollution marine
- Développer les plans de contingence (flaques d'huiles)
- Créer la structure de gestion régionale (CCB)



Dr Hamukuaya a noté que le mandat de la Commission du courant de Benguela est entre autres de faire des recommandations aux gouvernements sur la gestion basée sur l'écosystème, la gestion des stocks de poisson transfrontaliers, et le suivi, le contrôle et surveillance (SCS). En conclusion, il a informé le Forum que la Norvège fournit un appui important au programme scientifique de la CCB pour les cinq prochaines années, tandis que l'Islande soutient le renforcement des capacités. En principe, le FEM a accepté de financer la mise en œuvre du PAS en appuyant la Commission et ses diverses structures aux niveaux régional et national et en aidant dans le réajustement des processus en matière de politique, de législation et de gestion qui favorisent une approche écosystémique des pêches (AEP) plus transfrontalière.

3.3 Un exemple de mise en œuvre de l'AEP en Australie

L'étude de cas a été présentée par Dr Gabriella Bianchi de la FAO sur la base du travail réalisé par l'Agence australienne pour la gestion des pêcheries (AFMA) et par la Division de la recherche marine et atmosphérique de l'Australie, de l'Organisation de la recherche scientifique et industrielle du Commonwealth (CSIRO).

Dr Bianchi a dit qu'en Australie l'AFMA est chargée de la gestion des pêcheries placées sous l'autorité du Gouvernement australien (pêche au-delà de 3 milles des côtes) et les pêcheries dans la zone de 3 milles des côtes sont généralement gérées par l'État et les gouvernements territoriaux appropriés.

Depuis le début des années 1990, l'Australie s'est engagée dans le Développement écologique durable (DED) à travers toutes ses régions. Cela a conduit au développement d'une législation (Loi sur la gestion de la pêche de 1991, Loi sur la protection de l'environnement et la conservation de la biodiversité de 1999) qui exige que toutes les pêcheries gérées au niveau fédéral et les pêcheries côtières qui exportent doivent être évaluées de manière stratégique. Cependant, les outils scientifiques pour faire appliquer efficacement la loi font défaut. Par conséquent, on a développé un certain nombre d'outils y compris l'évaluation du risque écologique qui a été réalisée pour 31 pêcheries gérées du Commonwealth. Dr Bianchi a noté que la méthodologie pour l'évaluation du risque écologique utilisée par la FAO a été adoptée à partir du travail effectué en Australie.

Evaluation du risque écologique

- Couverture complète de tous les aspects et composantes de chaque pêche
- Rigoureux et scientifiquement défendable
- Elle utilise une approche hiérarchique pour l'évaluation du risque impliquant trois niveaux d'évaluation
- Cette approche est efficace en termes de coût (économique) et de temps en écartant les risques les plus bas
- Economique à travers l'utilisation des données et de l'information existantes
- Préventif dans l'approche
- Flexible car elle peut s'appliquer à tous les types de pêcheries
- Transparente toutes les étapes du processus étant ouvertement documentées
- Compréhensible pour les parties prenantes ; et
- Informe les réponses de gestion pour mieux aider à la prise de décision

Les principaux programmes de travail comprenaient:

- Développer un processus de gestion pour réduire les impacts de l'écosystème à un niveau acceptable, à la fois pour les stocks cibles et l'écosystème dont ils dépendent.
- Entreprendre des évaluations écologiques et sur le stock pour informer la gestion.
- Mettre en place un système de collecte d'informations et de données en appui aux évaluations.
- Entreprendre l'éducation et le développement des capacités pour intégrer l'industrie de pêche et les autres parties prenantes dans le processus.

Gabriella a conclu que l'approche écosystémique des pêches est une recommandation prise au niveau mondial et que comme telle les pays africains ont une obligation de l'adopter et de la mettre en œuvre. Elle a en plus reconnu l'aide que la Norad fournit à cet effet aux pays partenaires à travers le projet EAF-Nansen et fait appel à tous les pays dans la zone du projet pour saisir l'opportunité qui leur est offerte pour réaliser les objectifs mondiaux pour la mise en œuvre de l'AEP.

3.4 Gestion des pêches norvégiennes – Vers une approche écosystémique

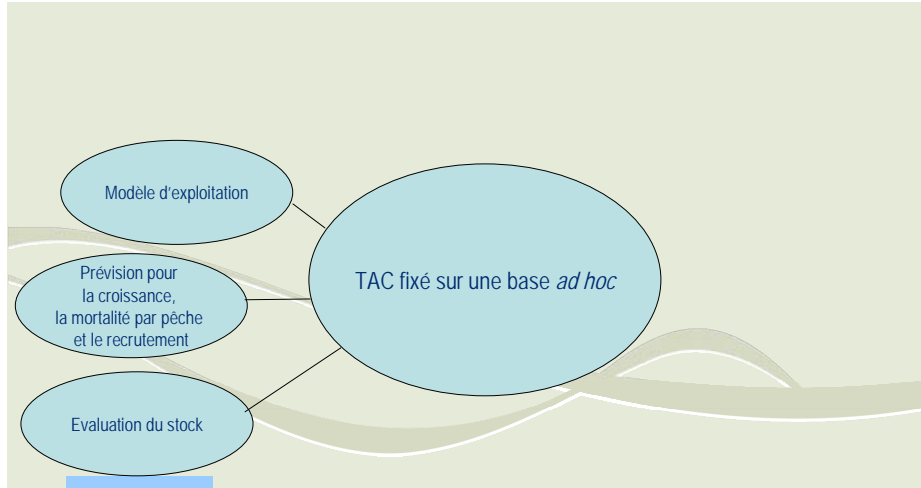
L'étude de cas de la Norvège a été présentée par Dr Peter Gullestad de la Direction norvégienne de la pêche. Il a commencé par dire que le régime norvégien de gestion des pêcheries se compose de quatre éléments – recherche, mesures réglementaires, contrôle et sanctions. Il a donné les tendances dans les captures, le nombre de pêcheurs et la prise par pêcheur pour une période de quatre-vingt-dix ans (1915-2007) environ.

Dr Gullestad a parlé du programme qui avait mis en place des mesures pour améliorer la sélectivité des engins et le modèle d'exploitation, ce qui a impliqué ce qui suit:

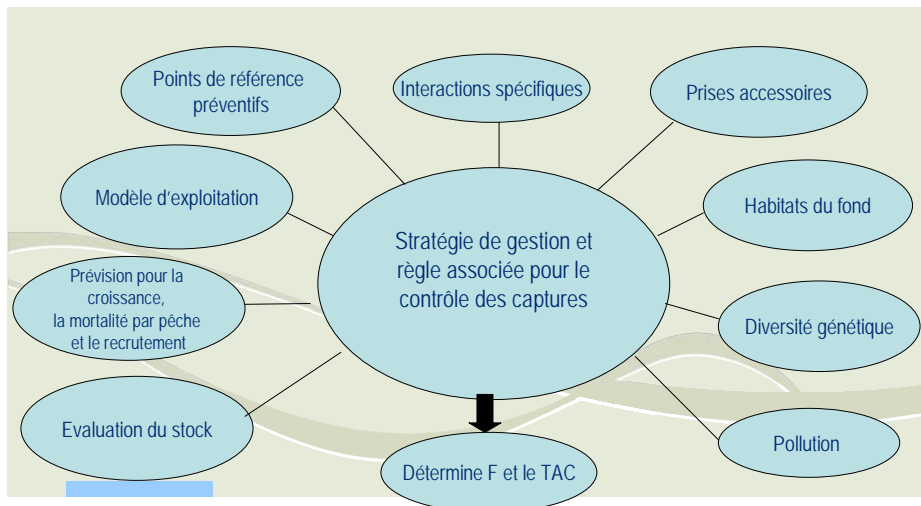
- Accroissement du maillage et des tailles minimales du poisson (1978-1983).
- Programme pour les fermetures réels des fonds de pêche quand le mélange de petits poissons est très élevé (développé depuis 1984).
- Interdiction des déchets des espèces commercialement importantes en commençant avec la morue et l'aiglefin en 1988.
- Développement de la technologie de la grille de triage – obligatoire pour le chalut à crevettes à partir de 1991 et pour le chalut de fond à partir de 1997.
- Pêche fantôme – programme pour la récupération des filets maillants perdus initié en 1982.

Il a examiné la stratégie qui a été utilisée pour aller de la gestion monospécifique à la gestion basée sur l'écosystème et expliqué les règles décisionnelles qui ont été utilisées (indiquées ci-dessous).

De la gestion mono spécifique à la gestion basée sur l'écosystème



De la gestion mono spécifique à la gestion basée sur l'écosystème



En abordant l'importance de la collaboration internationale en matière d'AEP, Dr Gullestad a donné l'exemple de la stratégie de gestion pour la morue arctique du nord-est comme adopté par la Commission conjointe russo-norvégienne en 2003. Dans cet accord, les parties ont convenu sur une stratégie de gestion qui souligne les éléments suivants:

- Viser une production à long terme du stock.
- Donner la priorité à un haut degré de stabilité du total admissible des captures (TAC) d'une année à une autre.

- Utiliser consécutivement les informations les plus nouvelles disponibles sur le développement du stock.

Dr Gullestad a terminé en énonçant la tendance de changement dans la philosophie de gestion entre 1975 et 2008 de «la maximisation de la production à court terme de stocks individuels, sans risque élevé immédiat d'épuisement du stock» à «l'optimisation du rendement économique à long terme de stocks importants (représentant 85-95 pour cent de la valeur annuelle de première main) et en même temps protéger la biodiversité, les habitats vulnérables et le fonctionnement des écosystèmes». Le message principal qu'il a laissé aux participants est qu'il a fallu presque trente (30) ans aux gestionnaires et politiciens en Norvège pour identifier le problème et sa solution.

4. LE PROJET EAF-NANSEN

4.1 Un aperçu

Dr Kwame Koranteng, Coordonnateur du projet EAF-Nansen a donné un bref aperçu du projet. Il a dit que le défunt Programme Nansen (PN) financé par la Norad, qui avait conduit des campagnes d'évaluation sur les ressources halieutiques et l'environnement dans les pays en voie de développement en Afrique, en Asie et en Amérique latine a été à l'origine du projet. Il a dit qu'à partir de 1974 le PN a effectué des campagnes à bord du N/R DR. FRIDTJOF NANSEN armé par l'Institut de recherche marine de Bergen, Norvège, en partenariat avec la FAO.

Il a rappelé que le programme international sur la gestion des pêcheries a changé de manière dramatique au cours de ces dernières années avec de nouvelles approches de gestion développées sur la base des soucis selon lesquels les faiblesses dans les pratiques de gestion des pêches marines actuelles ont généralement conduit à l'appauvrissement des stocks, au gaspillage de la rente de la ressource, à l'accroissement des conflits entre divers groupes d'utilisateurs et d'intérêts. En outre, il y a une conscience environnementale croissante des effets plus larges de la pêche sur l'écosystème, d'une part, et de l'influence d'autres activités humaines et de l'environnement marin sur la pêche, de l'autre.

Le Coordonnateur a dit qu'avec la nécessité irrésistible d'étendre les objectifs de gestion des pêcheries pour inclure les considérations écosystémiques, et l'approbation de l'AEP par le Comité des pêches de la FAO (COFI) comme le cadre approprié pour la gestion des pêcheries la Norad a approuvé le projet EAF-Nansen (GCP/INT/003/NOR). L'objectif immédiat de ce projet est de «fournir aux institutions de recherche halieutique et aux administrations chargées de la gestion des pêches des pays participants, des connaissances additionnelles sur leurs écosystèmes pour leur utilisation dans la planification et le suivi, et de promouvoir la prise en compte des principes clés de l'AEP».

Le projet est mis en œuvre par le Service de la gestion et de la conservation des pêches (FIMF) du Département des pêches et de l'aquaculture de la FAO. Les composantes du projet, les principaux résultats et activités sont donnés en annexe 3.

Le Coordonnateur a présenté les résultats du projet comme suit:

- Les pays participants développeront des processus et des stratégies pour incorporer les considérations écosystémiques à la gestion des pêcheries, et formuleront des politiques de pêche compatibles avec les principes de l'AEP.

- Il est attendu que les pays soient en position de jouer un rôle de leader dans chaque région et devenir une référence pour les autres pays en matière de mise en œuvre de l'AEP.
- Les initiatives de renforcement des capacités sponsorisées par le projet permettront aux pays de devenir compétents dans les mécanismes requis pour traduire les objectifs politiques de haut niveau en objectifs opérationnels, suivre les performances de gestion et avoir la capacité pour suivre et interpréter les tendances des principaux éléments de l'écosystème.

4.2 Tendances et options pour la mise en application de l'AEP dans la législation nationale

La présentation a porté sur une étude sur la législation réalisée par le projet en collaboration avec le Service juridique (LEGN) de la FAO. Anniken Skonhøft du Service juridique a donné l'objectif de l'étude qui est de servir de guide pour le développement et l'amélioration de la législation nationale relative à l'AEP et d'aider les pays dans l'incorporation des concepts de l'AEP dans les législations nationales appropriées. Les résultats de l'étude fourniront aussi un feedback au COFI (Comité des pêches) sur l'application de l'AEP dans la législation nationale.

Première, Mme Skonhøft a donné une brève introduction au cadre juridique international relative à l'AEP, y compris la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (CNUDM), l'Accord des Nations Unies sur les stocks de poissons (ANUSP), la Convention sur la diversité biologique (CDB), et le Code de conduite pour une pêche responsable (CCPR) de la FAO. Concernant la mise en œuvre de l'AEP au niveau national, Mme Skonhøft a dit que les instruments juridiques ont été révisés pour 14 pays. Ces derniers comprennent l'Afrique du Sud, l'Angola, le Cameroun, le Gabon, le Ghana, l'Île Maurice, le Kenya, le Maroc, Madagascar, le Mozambique, la Namibie, le Sénégal, les Seychelles et la Tanzanie. La principale source d'information pour l'étude est la base de données de la FAO sur les aspects juridiques, FAOLEX (<http://faolex.fao.org/faolex>) qui est une collection électronique des lois et règlements nationaux sur l'alimentation, l'agriculture et les ressources naturelles renouvelables.

Mise en œuvre nationale

- La mise en œuvre dans la législation nationale est essentielle
- Le défi: Comment rendre l'AEP opérationnelle
- Identifier les dispositions et composantes légales qui la rendront opérationnelle
- Réaliser une revue juridique des cadres juridiques de la pêche et des secteurs spécifiques (aquaculture, eau, mines, pétrole, protection de l'environnement, etc.)
- Intégrer l'AEP dans les systèmes existants de gestion des pêcheries
- Garantir l'application et la mise en vigueur

En ce qui concerne l'application au niveau national, elle a présenté une série d'options et de composantes légales qui peuvent rendre l'AEP opérationnelle. La première étape sur l'application de l'AEP serait de réaliser une revue de la législation sur la pêche et des cadres juridiques spécifiques au secteur (aquaculture, eau, mine, pétrole, protection de l'environnement, etc.). Néanmoins, l'AEP devrait se baser sur les systèmes de gestion des pêches existants. Elle a énuméré ce qui suit comme certaines des composantes législatives qu'il est important d'aborder dans les législations sur les pêches pour assurer la mise en œuvre de l'AEP:

- Portée de la loi et des objectifs de gestion favorables à l'AEP.
- Un cadre institutionnel avec des rôles et des fonctions clairement définies.
- Dispositions pour la promotion de la coopération internationale dans la gestion des ressources partagées (stocks de poissons, plans d'eau).
- Mécanismes pour l'intégration et la coordination avec les agences gouvernementales concernées et participation des parties prenantes appropriées à la prise de décision;
- Adoption de plans d'aménagement.
- Allocation d'accès aux ressources halieutiques (TAC, quotas, droits d'usage);
- Engins et méthodes de pêche.
- Contrôles spatial et temporel sur la pêche, l'habitat et la protection des espèces.
- Contrôle, surveillance et mise en application.

Le rapport sur l'étude n'est pas encore finalisé mais les résultats préliminaires montrent que beaucoup de bons exemples de dispositions relatives à la mise en œuvre de l'AEP existent dans la législation des pays étudiés, mais l'application reste un défi. Cependant, dans beaucoup de pays une révision plus approfondie du cadre juridique serait nécessaire pour appliquer l'AEP.

Ms Skonhøft a souligné que le projet dispose de fonds très limités pour fournir un appui juridique au niveau du pays, mais que les pays qui auraient besoin de l'aide de la FAO pourraient solliciter le financement à travers le programme régulier de la FAO. Ceci nécessiterait une demande formelle du gouvernement.

4.3 Études sur l'écosystème dans le contexte de l'AEP



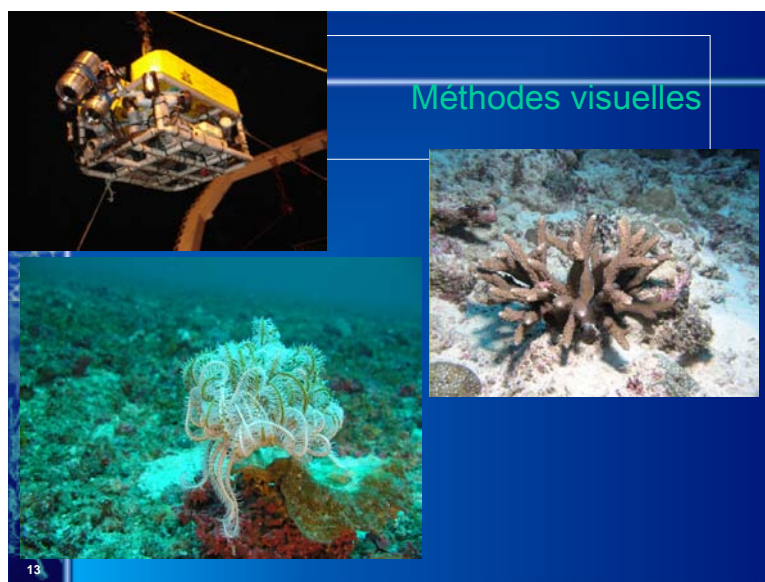
La présentation a été faite par Merete Tandstad de la FAO et Tore Strømme, Coordonnateur scientifique du projet EAF-Nansen. Un bref aperçu de certains principes clés de l'AEP de même que le cadre de travail et la méthodologie ont été fournis, soulignant des implications pour des besoins en information avec un accès particulier aux informations collectées en mer par des moyens de pêche indépendants. Les études

(campagnes océanographiques) portent sur le suivi de l'état de l'écosystème, l'évaluation des ressources par les chaluts de fond. Les ressources et l'équipement utilisés ont été décrits et/ou expliqués.

Les exemples des résultats de campagnes relatifs à l'AEP ont été présentés, y compris l'abondance, les séries temporelles et la distribution du merlu en Namibie (1990-99), les stocks partagés de sardinelles d'Angola-Gabon (2005), les stocks de sardinelles de l'Afrique du nord-ouest (1995-2006), les estimations de la biomasse des stock de sardine du sud de Cap Bojador (1995-2006) et les événements majeurs dans les stocks de sardines de Dakhla (1995-2006). La répartition de la biomasse par classes de longueur pour la même période a été aussi présentée pour montrer la dynamique dans le recrutement et dans la reconstruction plus graduelle du stock d'adultes après une chute en 2007. Il a été aussi remarqué que les campagnes ont pu saisir la chute du stock en 1997, le recouvrement graduel au cours de la période 1998-2004 et le fort déclin à partir de 2006 tandis que les maigres données sur la pêche pour la même période n'ont pas pu déceler les mêmes événements.

Une analyse plus approfondie des données de campagne indique qu'une concentration de la population de sardines dans les eaux superficielles a commencé en 1995 pour connaître un pic en 1996, une année avant la chute. La concentration a probablement été due à une anomalie de l'eau chaude pendant plusieurs années laissant la sardine occuper une petite portion d'upwelling proche de la côte pendant une période prolongée.

La présentation a aussi démontré l'utilisation de modèles conceptuels dans l'étude de cycles de vie comme un outil pour résumer la connaissance tirée des campagnes océanographiques.



4.4 SIG et AEP: opportunités et défis

M. Fabio Carocci de la FAO s'est occupé de ce point de l'ordre du jour. Il a noté que le Département des pêches et de l'aquaculture de la FAO a développé un vaste champ d'expérience sur le SIG dans le domaine des pêches et de l'aquaculture qui bien que n'étant pas spécifiquement développé pour l'AEP, est d'importance soit directement, soit indirectement pour l'AEP et le projet EAP-Nansen.

M. Carocci a énuméré les principaux domaines thématiques pour le SIG en pêche maritime ainsi qu'il suit:

- cartographie de l'habitat, par exemple pour les sédiments, la morphologie, la profondeur, le benthos, etc.;
- répartition et abondance spécifiques;
- modélisation océanographique de pêche, par exemple expliquer les relations entre les poissons et leur milieu;

- activités de pêche; et
- gestion des pêcheries, par exemple localisation des Aires Marines Protégées (AMP), zonage de la mer, allocation de quotas par région.

On a noté que le SIG peut appuyer les diverses étapes du cycle de mise en œuvre de l'AEP (voir section 2.6) comme suit:

- portée – par exemple l'identification de réglementations, de l'habitat des espèces et de leur répartition, des activités de pêche, des pressions anthropiques, etc.;
- identification des objectifs opérationnels – par exemple la détermination des services et indicateurs de l'écosystème;
- formulation de règles – par exemple l'identification des interactions entre les ressources et les activités humaines, l'évaluation des mesures de gestion et de leur impact comme par exemple la création des options pour la localisation des AMP; et
- suivi, revue et évaluation, par exemple la visualisation des nouvelles données et modèles, la promotion et la communication des objectifs et résultats.

M. Carocci a informé les participants sur la réunion d'experts pour le SIG au service de la pêche qui s'est tenue à Rome en septembre/octobre 2008. La réunion a conclu que:

- les données collectées dans le cadre des activités du projet EAF-Nansen, particulièrement les campagnes sur l'écosystème, serviront de base aux études de cas pour explorer l'utilisation du SIG et de l'analyse spatiale en appui à l'AEP;
- une approche pas à pas a été recommandée pour développer un outil de gestion analytique et spatial basé sur les données rassemblées par le projet EAF-Nansen et se développant vers d'autres outils et ensembles de données.

Cet outil devrait être développé davantage pour inclure également les facteurs socioéconomiques. Finalement l'outil:

- identifiera les problèmes communs dans différents domaines et trouvera des modèles existants pour identifier les meilleures stratégies;
- sera flexible pour permettre le travail dans une configuration différente (c'est-à-dire ordinateur portable contre réseau);
- abordera des situations pauvres en données, sensibilisera, et aidera dans la communication des objectifs et des résultats.

4.5 Développement d'une stratégie de communication pour le projet

Dans sa présentation de ce point de l'ordre du jour, Mme Nicoletta De Angelis de la FAO a observé que la communication constitue une composante majeure pour la réussite d'un projet. Elle a noté qu'il est important de communiquer l'information sur le projet d'une manière cohérente; en conséquence une stratégie de communication pour le projet devrait déterminer clairement les objectifs spécifiques qu'il est nécessaire d'atteindre et devrait comporter une compréhension claire des besoins des communautés de parties prenantes.

Ella a donné le but de la stratégie de communication qui est de «vendre le projet EAF-Nansen aussi largement que possible pour s'assurer que tous les bénéficiaires et parties prenantes prévus comprennent le projet, ses objectifs et ses résultats attendus». Les objectifs sont comme suit:

- accroître la prise de conscience sur l'importance de la mise en œuvre de l'AEP pour promouvoir la pêche responsable et l'utilisation durable des écosystèmes marins;

- susciter la conscience du public et la compréhension du projet EAF-Nansen au cours de son exécution;
- créer des synergies et développer des collaborations entre les institutions de recherche, les administrations de gestion des pêches et d'autres parties prenantes de l'AEP; et
- s'assurer que l'information circule à travers les composantes du projet et les partenaires.

Identification des audiences cibles

Les audiences cibles sont constituées de groupes ou d'individus aux niveaux local, régional, national ou international avec qui on peut collaborer et partager l'information

- ◆ Autorités nationales, régionales et locales
- ◆ Instituts de recherche, institutions d'enseignement et de formation
- ◆ Industrie de pêche, sociétés de pêche, pêcheurs artisans, communautés locales
- ◆ Organisations régionales de pêche
- ◆ Organisations non gouvernementales (ONG) de l'environnement et de la conservation
- ◆ Média
- ◆ Agences de financement
- ◆ Public



Mme De Angelis a informé le forum que le développement de la stratégie de communication est fait à travers un processus participatif par lequel un questionnaire a été envoyé à toutes les parties prenantes et personnes qui ont pris part aux ateliers organisés par le projet EAF-Nansen pour avoir leurs opinions, pensées et idées sur la façon de mieux communiquer les principes et les applications de l'AEP aux chercheurs et décideurs. Elle a dit que la FAO a reçu de très bonnes informations et propositions des répondants et que cela a aidé à élaborer l'ébauche d'une stratégie de communication. L'ébauche de la stratégie identifie clairement l'audience cible, les messages clés à transmettre et les canaux et outils de communication à utiliser lors de la transmission. Les messages clés portent sur la gestion des pêches, les stocks de poissons et l'environnement marin, de même que sur la perception et les attitudes des parties prenantes. Les canaux de communication, les outils et les méthodes de transmission (documents imprimés, site web/leste de serveur, réunions et ateliers, vidéo, audio et théâtre) ont aussi été identifiés.

Elle a noté que la stratégie serait finalisée en fin janvier 2009 et comprendra un plan d'action qui résumera les produits (résultats) à développer et par qui (FAO, partenaires de projets et pays) et les coûts escomptés.

4.6 Mise en pratique de l'AEP – les principes fondamentaux et le projet EAF-Nansen

Le Coordonnateur du projet EAF-Nansen a fait une brève présentation sur les fondements de l'AEP comme une introduction à certaines des activités conduites dans le cadre du projet. Il a dit que l'objectif principal de l'AEP est de planifier, de développer et de gérer les pêches de

façon à couvrir les multiples besoins et désirs sociaux, sans compromettre les options pour les générations futures de tirer profit de tout l'éventail des biens et services fournis par l'écosystème.

Le Coordonnateur a rappelé le principe 11 de la CDB qui stipule que «l'approche par l'écosystème devrait considérer toutes les formes d'informations pertinentes y compris l'information scientifique et autochtone, de même que les connaissances, les innovations et les pratiques locales». Le principe 12 stipule aussi que «l'approche par écosystème devrait impliquer tous les secteurs sociaux et toutes les disciplines scientifiques concernées».

Il a dit que l'AEP cherche à couvrir à la fois le bien-être écologique (conservation de la structure, diversité et fonctionnement des écosystèmes) et humain (satisfaction des biens sociaux et humains pour la nourriture et les bénéfices économiques) et que pour appliquer l'AEP il est nécessaire de traduire les principes en objectifs opérationnels et en actions. Les étapes à suivre sont les suivantes:

- identifier les grands objectifs concernant la pêche (ou la zone) considérée;
- subdiviser ces objectifs en questions prioritaires et sous-questions pouvant être résolues par l'application de mesures de gestion;
- définir les objectifs opérationnels;
- élaborer les indicateurs et les points de référence;
- définir les règles de décision concernant les modalités d'application des mesures de gestion; et
- suivre et évaluer les résultats.

- **L'AEP cherche à couvrir à la fois le bien-être humain et écologique**

- La gestion par l'écosystème vise la conservation de la structure, la diversité et le fonctionnement des écosystèmes à travers la gestion des actions qui se focalisent sur les composantes biophysiques de l'écosystème (par exemple l'introduction des aires marines protégées)
- La gestion des pêches vise la satisfaction des besoins sociaux et humains pour la nourriture et les bénéfices économiques à travers les actions de gestion qui se focalisent sur la capacité de pêche et la ressource cible



Le Coordonnateur a noté que le projet EAF-Nansen facilite cela à travers ses diverses activités. Il a donné l'exemple des activités à chaque étape. Pour l'identification des grands objectifs concernant les pêcheries et la subdivision en questions prioritaires et en sous-questions, les résultats des ateliers de sensibilisation d'Accra (septembre 2007), Casablanca (juillet 2008) et Durban (juin 2008) et de l'atelier sur l'Évaluation du risque écologique à Freetown ont été notés. En rapport à cela et en ce qui concerne la politique nationale appropriée en appui à la mise en œuvre, il y a l'étude sur les aspects juridiques entreprise par le LEGN (voir section 4.2).

Sur l'élaboration des indicateurs et des points de référence, une mention a été faite sur le travail concernant l'élaboration du rapport de référence (RR-AEP, ex- revues GARC). Il a été rappelé aux participants que le RR-AEP est une situation convenue de la pêche avant l'introduction de l'AEP dans la gestion des ressources considérées. C'est un matériel de référence pour la planification AEP qui devrait fournir des points de référence pour le suivi et l'évaluation des activités et des actions de gestion AEP.

On a aussi cité la réunion d'experts sur les indicateurs AEP prévue à Rome en mars 2009. Les objectifs de la réunion d'experts qui ont été donnés comprennent:

- identifier les indicateurs convenables pour la gestion des pêcheries comme il est requis pour l'application de l'AEP;
- examiner les propriétés de ces indicateurs comme la pertinence en rapport aux principaux sous ensembles des objectifs de gestion, la disponibilité de données, la fonctionnalité, etc.
- donner des conseils sur les méthodologies pour le choix, l'intégration/agrégation et la visualisation des indicateurs.

Le travail sur les indicateurs, le développement d'une boîte à outils pour l'AEP et le travail sur les groupes de travail régionaux et nationaux sont liés à l'élaboration de règles de décision sur les modalités d'application des mesures de gestion. Les groupes de travail régionaux (GTR) par exemple doivent proposer des mesures incitatives convenables pour appliquer l'AEP au niveau régional, des barrières à l'application et des mesures appropriées pour les surmonter.

Le Coordonnateur a ajouté que des données additionnelles sur les écosystèmes sont en train d'être rassemblées à travers les campagnes du N/R DR. FRIDTJOF NANSEN (voir section 4.3).

5. DISCUSSIONS ET RECOMMANDATIONS

Après les discussions, les participants ont posé des questions soit pour clarifier les problèmes abordés dans les présentations, soit pour avoir des conseils sur la façon de traiter certaines questions concernant l'AEP de retour dans leur pays. Plusieurs participants ont exprimé le désir d'avoir une copie du rapport portant sur les «milliards engloutis» qui a été cité lors de la réunion. Ils ont été orientés vers les sites Web de la FAO et de la Banque mondiale.

Concernant l'étude sur les aspects juridiques (2.4), un participant a voulu savoir comment l'AEP peut être incorporée dans la politique ou la législation nationale sur les pêches, particulièrement les politiques ou les lois qui ont été révisées ou élaborées récemment et qui n'ont pas intégré l'AEP. Il lui a été répondu que bien que la mise en œuvre d'un cadre holistique nécessite une revue juridique, dans nombre de pays beaucoup peut être réalisé par l'amendement des lois existantes ou l'élaboration des addenda. Toutefois, pour les pays ayant

des politiques sectorielles conflictuelles, des réformes systématiques et détaillées pourraient être nécessaires. On a noté qu'il doit y avoir une volonté politique pour appliquer l'AEP et que le changement nécessaire dans la législation nationale pour le réaliser dépend du niveau d'ambition du pays.

Concernant l'application des législations élaborées au niveau régional, comme il a été présenté dans l'étude de cas sur la Commission du courant de Benguela (CCB), il a été clarifié que de telles législations doivent être intégrées dans la législation nationale pour être contraignante. Le forum a été informé que la Commission du courant de Benguela (CCB) assiste les pays à ce sujet, et dispose d'une provision budgétaire pour cela. Les participants du Cameroun, du Kenya, de Madagascar, du Maroc, du Sénégal et de la Sierra Leone ont informé le forum des initiatives dans leurs pays qui pourraient être pertinentes pour ce processus. En Sierra Leone par exemple, un projet sur le développement des capacités financé par l'Union européenne est en train d'aider le pays dans la révision de sa politique et de sa loi sur la pêche. Les consultations des parties prenantes ont déjà eu lieu et deux forums nationaux ont été organisés. Le parlement du Kenya vient d'approuver une nouvelle politique des pêches pour le pays. Cela trace la voie pour la révision de la loi sur les pêches et il serait approprié d'intégrer l'AEP dès le début et la délégation du Kenya a sollicité l'assistance de la FAO dans ce processus.

Il a été généralement accepté qu'il serait difficile de mettre en œuvre l'AEP sans un cadre légal approprié. Néanmoins, comme plusieurs pays ont récemment révisé leurs lois pour être conformes au Code de conduite pour une pêche responsable, il peut être difficile de les avoir dans un futur proche. Le forum a été informé que la FAO a aidé une centaine de pays dans la révision de leurs lois pour qu'elles soient en harmonie avec le CCPR. Anniken Skonhøft du Service juridique de la FAO (FAO-LEGN) a informé les participants que pour une telle revue, il est possible de demander un appui juridique à travers le programme régulier de la FAO.

Les recommandations résultant de la présentation sur l'étude sur les aspects juridiques ont été les suivantes:

- Le projet doit entrer en contact avec les pays pour se renseigner sur leur occupation actuelle en termes de questions juridiques sur les pêches.
- Le projet doit chercher à savoir quels sont les pays contemplatifs ou ceux qui entreprennent des changements dans la politique/législation et s'engager avec eux pour mettre les nouveaux instruments en conformité avec l'AEP et assurer l'harmonisation régionale de telles législations pertinentes.
- Les pays devraient identifier des lois sur l'environnement qui peuvent être adaptées et utilisées pour l'AEP.
- Quand c'est nécessaire, les départements de pêche pourraient s'associer avec les départements de l'environnement pour changer les lois sur l'environnement pour l'application de l'AEP (ceci peut être une option plus facile).
- Utiliser les instruments régionaux/ internationaux comme support pour argumenter en faveur d'un changement de la législation nationale.

L'impact négatif de la pêche industrielle crevette sur la biodiversité, particulièrement la grande incidence des prises accessoires a été évoqué par un participant qui a voulu également savoir comment la sélection des engins est abordée dans le plan d'aménagement de la pêcherie crevette du Banc de Sofala. Dans sa réponse, Dr Gove a dit que cela a été pris en

compte et que l'usage du dispositif d'exclusion des tortues dans les chaluts à crevettes sera obligatoire à partir de 2009.

Le forum a été informé que le projet EAF-Nansen a entamé des discussions avec les autorités mozambicaines pour explorer la possibilité pour le projet d'être plus impliqué dans la finalisation du plan de gestion de la pêche crevettière et le développement d'autres plans de gestion.

Concernant les campagnes avec le N/R DR. FRIDTJOF NANSEN, l'incertitude planant sur les campagnes dans la région du Grand écosystème marin du courant de Guinée (LEMCG) en raison du déclin des activités du projet LEMCG a été évoquée. Le Coordonnateur du projet EAF-Nansen a informé le forum que le projet LEMCG a été relancé et qu'à l'issue d'une rencontre récente avec le responsable du LEMCG, il a été convenu de collaborer avec le projet EAF-Nansen dans la plupart de leurs activités sur la pêche. Le projet EAF-Nansen s'associera avec le projet LEMCG dans un atelier sur l'harmonisation des législations sur la pêche dans la région couverte par le LEMCG, l'utilisation du SIG dans la cartographie des zones de répartition des crevettes, et dans l'atelier sur Ecopath avec Ecosim. Le projet LEMCG est aussi entrain de programmer une revue juridique sur la pêche; cette activité compléterait l'étude réalisée par le projet EAF-Nansen.

Des clarifications sur la teneur des termes de référence des groupes de travail AEP ont été demandées. Le forum a été informé que les groupes de travail régionaux (GTR) constitueront un forum d'apprentissage et d'échange d'idées et conseils concernant l'AEP dans une région donnée. Les groupes de travail nationaux seront chargés de la coordination générale des activités du projet dans le pays. Les ébauches des termes de référence des GTR et GTN ont été élaborées et discutées au GTR du golfe de Guinée qui s'est tenu à Freetown en octobre 2008. Les participants ont recommandé que la FAO spécifie clairement le profil des personnes qui devront intégrer ces groupes.

Il y a eu une observation sur la relative faiblesse de la dimension humaine du projet. On a suggéré qu'il serait bien de connaître le coût de mise en oeuvre de l'AEP de même qu'une évaluation de l'appui politique et des bénéfices découlant de l'application de la nouvelle approche de gestion. On a remarqué que tout cela nécessite une plus grande implication d'économiste dans le projet EAF-Nansen.

En réponse à une question sur les zones d'utilisation immédiate du SIG dans le projet EAF-Nansen, avec référence spécifique aux informations disponibles dans le système Nansis, M. Carocci a dit que développer une application du SIG pour l'AEP dans le système Nansis nécessite:

- l'incorporation des informations sur l'environnement recueillies lors des campagnes y compris les données sur le benthos et le plancton;
- des systèmes de questionnaires plus développés, y compris des questionnaires sur la couverture spatiale;
- le développement d'outils analytiques spatiaux, y compris l'analyse des interactions entre les paramètres environnementaux et biologiques; et
- le développement d'outils spatiaux en appui aux décideurs pour une identification plus avancée des résultats, des rapports, de l'analyse des séries chronologiques, etc.

La communication et la vulgarisation constituent une part importante du projet EAF-Nansen. Les participants ont été généralement satisfaits du travail réalisé sur la stratégie de

communication telle qu'elle a été présentée au forum mais une remarque a été faite sur le fait que l'ébauche de la stratégie ne couvre pas les communications à partir de la base vers le haut, particulièrement des parties prenantes (surtout les pêcheurs et leurs associations) à la FAO à travers l'organisation nationale. Le Coordonnateur a approuvé cette observation et promis d'en tenir compte.

On a constaté qu'un réel appui politique est nécessaire et qu'il est important de faire connaître efficacement les bénéfices résultant de l'adoption de l'approche.

6. CLÔTURE

Le Président a clôturé la réunion après avoir répondu à toutes les questions posées par les participants. Il les a remerciés de leur contribution et patience durant une si longue journée de travail.

Le Coordonnateur du projet EAF-Nansen a remercié tous ceux qui ont fait une présentation et indiqué que la coordination du projet a tiré des enseignements du forum. Il a informé les participants que le prochain forum se tiendrait dans la région du projet, en Afrique, et exprimé l'espoir qu'on ait plus de leçons à partager pour l'exécution du projet au niveau national. Il a dit que pour cette raison le prochain forum durerait plus d'un jour. Il a souhaité à tous les participants un bon voyage retour et promis d'envoyer le rapport de la réunion dès que possible.

ANNEXE 1

LISTE DES PARTICIPANTS

Amaral, Carlos A.
 Alternate Permanent Representative to FAO
 Embassy of the Republic of Angola
 Via Druso 39
 00184 Rome, Italy
 Tel.: +39 06 77254299
 E-mail: carlosamaral@tiscalinet.it

Augustyn, Johann
 Chief Director
 Research Antarctica and Islands Branch
 Department of Environmental Affairs
 and Tourism
 Marine and Coastal Management
 Private Bag X2, Rogge Bay 8012
 Cape Town, South Africa
 Tel.: +27 082 829 3911
 E-mail: augustyn@deat.gov.za

Bencherifi, Salah
 Chef
 Département des ressources halieutiques
 Institut national de recherches halieutiques
 (INRH)
 2 rue Tiznit
 20000 Casablanca, Morocco
 Tél.: +212 (0)22 22 02 45
 Fax: +212 (0)22 26 88 57
 Mob.: +212 61 22 28 44
 E-mail: benchrifi@inrh.org.ma
 bencherifis@yahoo.fr

Bjordal, Asmund
 Director
 Centre for Development Cooperation in
 Fisheries (CDCF)
 Institute of Marine Research
 PO Box 1870 Nordnes
 N-5817 Bergen, Norway
 Tel.: +47 55 23 86 90
 M.: +47 90 69 67 01
 E-mail: aasmund.bjordal@imr.no

Eriksen, Jan
 Senior Adviser
 Private Sector Development and
 Environment Department, NUMI
 Ruseløkkeveien 26
 Postboks 8034 Dep
 0030 Oslo, Norway
 Tel.: +47 22 24 20 30
 E-mail: Jan.Eriksen@norad.no

Garcia, Serge
 Via Perdasdefogu, 14
 00050 Aranova
 Roma, Italy
 Tel.: +39 06 61705228
 Mobile: +39 3348531223
 E-mail: garcia.sergemichel@gmail.com

Gove, Domingos
 Mozambique National Fisheries Research
 Director (IIP)
 Caixa Postal 4603
 Maputo, Mozambique
 Tel.: +258 82-3075280
 E-mail: domingosgove@moziip.org

Gullestad, Peter
 Senior Advisor
 Resource Management Department
 Directorate of Fisheries
 Bergen, Norway
 E-mail: pegul@fiskeridir.no

Hamukuaya, Hashali
 Executive Secretary
 Benguela Current Commission
 Feld Street No. 47
 Windhoek, Namibia
 Tel.: +264-61-246948
 E-mail: hashali@benguelacc.org

Imende, Susan
 Ministry of Fisheries Development
 PO Box 58187
 Nairobi, Kenya
 Tel.: +254 722827208
 E-mail: susanimende@yahoo.com

Katonda, Kaitira
Interim Regional Executive Secretary
South West Indian Ocean Fisheries Project
c/o Kenya Marine & Fisheries Research
Institute
PO Box 81651-80100
Mombasa, Kenya.
Tel.: +254-20-8023924
E-mail: kikatonda@yahoo.co.uk

Kazungu, Johnson M.
Director
Kenya Marine & Fisheries Research
Institute (KMFRI),
PO Box 81651-80100,
Mombasa, Kenya.
Tel.: +254-20-8023924
E-mail: jkazungu@kmfri.co.ke

Ngoande, Salvador
Sous-Directeur de la Pêche Industrielle et
Artisanale
Ministère de l'élevage, des pêches et des
Industries Animales
Direction des pêches et de l'aquaculture
Yaoundé, Cameroon
Tél.: +237 22316049
Mob: +237 9999 04 72
E-mail: sango_cam@yahoo.fr

Ntiba, Micheni
Permanent Secretary
Ministry of Fisheries Development
PO Box 58187
Nairobi, Kenya
Tel.: +254 733724710
E-mail: mjntiba@uonbi.ac.ke

Ould Souelim, Mohamed M'bareck
Directeur
Direction de l'aménagement des ressources
et de l'océanographique
Ministère des pêches et de l'économie
maritime (DARO)
Nouakchott, Mauritania
Tél.: +222 2421068
+222 6360131
E-mail: mbarecks@yahoo.fr

Quaatey, Samuel
Deputy Director of Fisheries
Marine Fisheries Research Division
Ministry of Fisheries
PO Box: BT 62
Tema, Ghana
Tel.: +233 22202346/208163412
E-mail: samquaatey@yahoo.com

Ramanantsoa, Mamy
DG Fisheries and Halieutics Resources
B.P. 1699
101 Antananarivo, Madagascar
Tel.: +261 202240652
+261 320248421
E-mail: ram_mamy1@yahoo.fr

Samb, Birane
Centre de recherches océanographiques
de Dakar-Thiaroye (CRODT)
PO Box 2241
Dakar, Senegal
Tel.: +221 33 832 8265
E-mail: bsambe@yahoo.fr

Turay, Ibrahima
Senior Fisheries Officer (Research)
Ministry of Fisheries and Marine Resources
Freetown, Sierra Leone
Tel.: +232 33454196
+ 232 22235135
E-mail: ibtee1264@yahoo.com

Vaz Velho, Filomena de Fátima
National Institute of Fisheries Research
(INIP), Ministry of Fisheries
Rua Murla Mohamed
2601 Ilha de Cabo, Angola
Tel.: +244 222 309405
E-mail: Filomenavelho@yahoo.com

FAO

Bianchi, Gabriella
Fonctionnaire principal (ressources
halieutiques)
Service de la gestion et de la conservation
des pêches
Département des pêches et de l'aquaculture
Rome, Italie
Tél.: +39 06570 53094
E-mail: Gabriella.Bianchi@fao.org

Carocci, Fabio
 Adjoint à l'information des pêches
 Service de la gestion
 et de la conservation des pêches
 Département des pêches et de l'aquaculture
 Rome, Italie
 Tél.: +39 06570 55176
 E-mail: Fabio.Carocci@fao.org

Cochrane, Kevern
 Chef
 Service de la gestion
 et de la conservation des pêches
 Rome, Italie
 Département des pêches et de l'aquaculture
 Tél.: +39 06570 56109
 E-mail: Kevern.Cochrane@fao.org

De Angelis, Nicoletta
 Réviseur scientifique
 Service de la gestion
 et de la conservation des pêches
 Département des pêches et de l'aquaculture
 Rome, Italie
 Tél.: +39 06570 56759
 E-mail: Nicoletta.DeAngelis@fao.org

Gueye, Ndiaga
 Chef
 Service des institutions internationales
 et de liaison
 Département des pêches et de l'aquaculture
 Rome, Italie
 Tél.: +39 06570 52847
 E-mail: Ndiaga.Gueye@fao.org

Angel Gumy
 Fonctionnaire principal (planification des
 pêches)
 Service de la planification du
 développement
 Département. des pêches et de l'aquaculture
 Rome, Italie
 Tél.: + 39 06570 56171
 E-mail: angel.gumy@fao.org

Harris, Aubrey
 Fonctionnaire principal (ressources
 halieutiques)
 Bureau sous-régional pour l'Afrique
 australe
 PO Box 3730
 Harare, Zimbabwe
 Tél.: +263 4 253655, 253657
 E-mail: aubrey.harris@fao.org

Koranteng, Kwame
 Coordonnateur EAF-Nansen
 Service de la gestion
 et de la conservation des pêches
 Dép. des pêches et de l'aquaculture
 Rome, Italie
 Tél.: +39 06570 56007
 E-mail: Kwame.Koranteng@fao.org

Skonhøft, Anniken
 Service droit et développement
 Bureau Juridique
 Rome, Italie
 Tél.: +39 06570 56897
 E-mail: Anniken.Skonhøft@fao.org

Strømme, Tore
 Coordonnateur du projet
 IMR (Institut de recherche marine)
 Service de la gestion
 et de la conservation des pêches
 Dép. des pêches et de l'aquaculture
 Rome, Italie
 Tél.: +39 06570 54735
 E-mail: Tore.Stromme@fao.org
 tore.stroemme@imr.no

Tandstad, Merete
 Spécialiste des ressources halieutiques
 Service de la gestion
 et de la conservation des pêches
 Département des pêches et de l'aquaculture
 Rome, Italie
 Tél.: +39 06570 52019
 E-mail: Merete.Tandstad@fao.org

ANNEXE 2

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

		Président: Dr. Johann Augustyn
<i>Matinée</i> 9.00-10.30	<p>Introduction</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Bienvenue ○ Ordre du jour <p>Objectifs du forum</p> <p>Le projet EAF-Nansen</p> <p>Approche écosystémique des pêches – Perspective globale et applicabilité en Afrique</p> <p>Discussions</p>	<p>Kevern Cochrane</p> <p>Kwame Koranteng</p> <p>Kwame Koranteng</p> <p>Gabriella Bianchi</p> <p>Tous</p>
10.30-11.00	Coffee Break	
11.00-13.00	<p>Tendances et options pour l’application de l’AEP à la législation nationale la mise en œuvre</p> <p>Etude de cas</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mozambique • Benguela • Australie • Norvège <p>Discussions</p>	<p>Anniken Skonhøft</p> <p>Domingos Gove Hashali Hamukuaya</p> <p>Gabriella Bianchi Peter Gullestad</p>
13.00 – 14.00	Déjeuner	Président: Dr Magnus Ngoile
<i>Après-midi</i> 14.00-15.30	<p>Mise en pratique de l’AEP</p> <ul style="list-style-type: none"> • AEP – les fondements • Études sur l’écosystème dans le contexte de l’AEP • SIG pour l’AEP <p>Discussion générale</p>	<p>Kwame Koranteng</p> <p>Tore Stromme</p> <p>Merete Tandstad</p> <p>Fabio Carocci</p>
15.30-16.00	Pause café	
16.00-18.00	<p>Communication</p> <p>Discussions, recommandations et clôture</p>	<p>Nicoletta DeAngelis</p> <p>Kwame Koranteng</p> <p>Tous</p>

ANNEXE 3

RÉSULTATS ET ACTIVITÉS DU PROJET EAF-NANSEN

Résultat 1. Les politiques formulées sont compatibles avec les principes de l'AEP aux niveaux national et régional

Activité 1.1 Passer en revue les instruments internationaux disponibles concernant l'AEP et préparer un document de synthèse qui servira de guide pour le développement de la politique nationale et régionale

Activité 1.2 Intégration des considérations relatives à l'AEP dans le processus d'élaboration des politiques dans des pays partenaires choisis à travers des consultations/ateliers des parties prenantes

Activité 1.3 Appui à l'élaboration des documents politiques compatibles avec l'AEP dans des pays partenaires choisis

Résultat 2. Les plans de gestion révisés qui incluent des considérations relatives à l'AEP sont développés

Activité 2.1 Études (desk studies) sur les principales pêcheries, y compris leur importance socio-économique

Activité 2.2 Organiser des ateliers/consultations pour identifier les problématiques relatives à l'AEP dans les principales pêcheries aux niveaux national et régional (deux ateliers dans chaque cas)

Activité 2.3 Ateliers sur l'analyse des risques pour hiérarchiser les problématiques et développer les objectifs opérationnels y relatifs

Activité 2.4 Analyses des options de gestion requises pour incorporer des considérations relatives à l'écosystème dans la gestion des pêches

Activité 2.5 Appui pour la mise à jour des plans de gestion

Résultat 3. Les procédures et méthodes pour l'évaluation et le suivi des principales propriétés de l'écosystème sont établies, y compris le développement des méthodes d'échantillonnage et de collecte de données standardisées, et d'un ensemble d'indicateurs scientifiques appropriés

Activité 3.1 Standardisation de la collecte de données et rapportage; développement des routines de stockage de données et d'outils analytiques tels que les modules statistiques, les modules pour l'analyse spatiale (approche SIG) et l'analyse de séries chronologiques

Activité 3.2 Organisation de campagnes sur les ressources et l'écosystème en collaboration étroite avec d'autres partenaires, en utilisant le N/R DR. FRIDTJOF NANSEN incluant la formation à bord

Activité 3.3 Organisation d'ateliers sur l'analyse des données de campagne

Activité 3.4 Établissement et/ou renforcement de groupes de travail scientifiques régionaux et internationaux (inclusion des questions relatives à l'écosystème dans les groupes de travail)

Activité 3.5 Élaboration d'indicateurs scientifiques pour le suivi de l'écosystème basé sur les données à la fois dépendantes et indépendantes de la pêche

Activité 3.6 Considération et identification d'indicateurs socio-économiques

Résultat 4. Renforcement des capacités scientifiques et de gestion sur l'AEP dans les pays partenaires

Activité 4.1 Formation du personnel des instituts de recherche halieutique sur les méthodes relatives à l'AEP (sur le site ou à bord)

Activité 4.2 Formation des responsables de la gestion des pêcheries pour inclure les considérations relatives à l'AEP dans le processus d'aménagement y compris en méthodes participatives

Activité 4.3 Renforcement des capacités institutionnelles dans la promotion d'une AEP: développement des technologies de l'information, diffusion des archives de données, méthodologies émergentes et base de connaissance élargie etc.

Activité 4.4 Appui aux voyages d'études dans des disciplines spécifiques

Activité 4.5 Bourses

Activité 4.6 Programmes de formation dans les domaines clés de l'AEP

Activité 4.7 Programmes de formation sur la poursuite des activités du navire après la fin du projet

Résultat 5. Conseils sur l'utilisation des navires de recherche nationaux ou régionaux y compris la couverture régionale coordonnée par des navires locaux ou autres

Activité 5.1 Quand c'est nécessaire fournir à la demande, l'appui technique pour le fonctionnement des équipements acoustiques des navires locaux de recherche, y compris la formation du personnel national

Activité 5.2 Fournir l'assistance technique aux institutions locales dans la conduite des campagnes régionales coordonnées en utilisant des navires de recherche locaux, y compris la formation sur le tas du personnel national

Activité 5.3 Coordonner les campagnes régionales par des navires de recherche locaux et internationaux ainsi que la recherche ciblée s'y rapportant à travers l'organisation des groupes de planification dans les quatre régions du LEM de l'Afrique sub-saharienne, y compris la planification de l'intercalibrage entre le N/R DR. FRIDTJOF NANSEN et les navires locaux

Résultat 6. Planification du projet et diffusion de l'information

- Activité 6.1 Organisation d'un forum annuel
- Activité 6.2 Organisation de comités de pilotage pour évaluer l'état d'avancement du projet, et formuler des recommandations concernant les besoins et les priorités
- Activité 6.3 Développement d'un site Web du projet
- Activité 6.4 Production des brochures d'information du projet et d'autres moyens de communication
- Activité 6.5 Large diffusion des leçons apprises à travers la participation à d'autres symposiums aux niveaux national, régional et international ainsi qu'à travers le partage des résultats du projet, des rapports techniques, et du matériel de formation
- Activité 6.6 En se basant sur les directives techniques de la FAO sur l'approche écosystémique des pêches (FAO 2003) et sur l'expérience acquise, préparer les directives de terrain pour la mise en œuvre de l'AEP dans les pays en développement (en anglais, français et portugais)